

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 AVRIL 2014**

Etaient présents :

*Mmes : DROUET-BÂCLE I, HABERT J, HAMAMA K, LEPELTIER M, MARTIN C, MONTAVILLE Y, OUVRARD B, PROUST N, ROUSSEAU MC, SABIR B, STERVINOU A,
Mrs : BRETAIRE J, CAMPAS H, CILONA R, DERRE F, FORGES P, GOULETTE Y, JOLY S, MALLEVILLE J, RAMADE T, RIVIERE J,*

Etaient absents excusés :

*M. DUCKMAN M qui a donné pouvoir à Mme ROUSSEAU MC
M. PETITJEAN L qui a donné pouvoir à M. RIVIERE J*

Secrétaire de séance : M. RAMADE Thierry

Monsieur Yvan GOULETTE, Maire informe les membres du Conseil Municipal que du fait de la démission de Monsieur JANNIN et de Madame BIZERAY, conformément au CGCT, il est procédé à l'installation du conseiller suivant sur la liste. Monsieur Stéphane JOLY est donc déclaré installé.

Monsieur Yvan GOULETTE, précise qu'un point ne figurant pas dans l'ordre du jour sera rajouté en finance.

Le procès verbal de la réunion du 4 avril 2014 est approuvé à l'unanimité

➤ Information du Conseil sur les délégations aux adjoints et conseillers délégués

Monsieur Yvan GOULETTE, Maire informe les membres du Conseil Municipal des diverses délégations attribuées aux adjoints et conseillers délégués, tout en précisant que ces derniers sont nommés par arrêté municipal relevant de la compétence du Maire.

➤ Adjoints :

Monsieur Philippe FORGES, 1^{er} adjoint, pour les missions relatives aux finances et budget.

Madame Marie Christine ROUSSEAU, 2^{ème} adjoint, pour les missions relatives à la politique sociale.

Monsieur Hervé CAMPAS, 3^{ème} adjoint, pour les missions relatives à l'urbanisme, la politique d'investissement et le développement économique ainsi que la police municipale.

Madame Yvane MONTAVILLE, 4^{ème} adjoint, pour les missions relatives à l'administration générale.

Monsieur Michaël DUCKMAN, 5^{ème} adjoint, pour les missions relatives à la politique d'aménagement, d'amélioration du cadre de vie et environnementale.

➤ Conseillers délégués :

Madame Annick STERVINOU, conseillère déléguée aux affaires scolaires et péri-scolaires.

Monsieur Roger CILONA, conseiller délégué aux achats.

Monsieur Joël BRETAIRE, conseiller délégué aux services techniques.

Madame Karine HAMAMA, conseillère déléguée à l'action culturelle.

Madame Jenny HABERT, conseillère déléguée à l'action sportive.

Monsieur Florian DERRÉ, conseiller délégué à l'information, la communication, les relations publiques.

Monsieur Thierry RAMADE, conseiller délégué au tourisme et patrimoine.

A - ADMINISTRATION GENERALE

1/AG – COMPOSITION DES COMMISSIONS

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Conseil Municipal peut constituer, au cours de chaque séance, des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux.

Les commissions municipales jouent un rôle important dans la préparation des dossiers soumis au Conseil Municipal. Elles peuvent avoir un caractère permanent et fonctionnent pour la durée du Conseil Municipal : la commission de l'urbanisme ou des finances par exemple.

Mais elles peuvent aussi être instituées pour une durée limitée à l'étude d'un dossier déterminé.

Elles ne peuvent pas être chargées, de procéder à des actes qui rentrent dans les attributions du Maire.

C'est au Conseil Municipal et non au maire qu'il appartient de décider les créations de commissions, de fixer le nombre des conseillers dans chaque commission et de désigner ceux de ses membres qui siégeront dans telle commission.

La délibération qui procède à la désignation des membres des commissions doit faire l'objet d'un vote. Conformément à la délibération du 4 avril 2014, les votes sont faits à mains levées.

En cas d'empêchement d'un membre, il peut être pourvu à son remplacement soit par un suppléant si le conseil en a nommé, soit par la désignation d'un remplaçant par le membre empêché, dans l'hypothèse où cette procédure a reçu l'agrément du conseil.

Le Maire est le Président de droit des commissions. Il doit convoquer leurs membres dans les huit jours qui suivent leur nomination ou, à plus bref délai, sur la demande de la majorité de leurs membres. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider, si le maire est absent ou empêché.

Les commissions n'ont aucun pouvoir de décision. Elles ne font que préparer le travail et les délibérations du Conseil Municipal.

Les travaux des Commissions sont soumis à toutes les règles édictées par la loi pour les travaux du Conseil Municipal lui-même. Les séances ne sont pas publiques.

Rien ne s'oppose néanmoins, à ce qu'elles entendent, si cela est nécessaire, des personnes extérieures au Conseil Municipal, dans le cadre de leurs travaux préparatoires.

**Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
Décide**

- de créer les commissions suivantes :
- ☞ Affaires scolaires et péri-scolaires
- ☞ Services techniques
- ☞ Finances
- ☞ Action culturelle
- ☞ Sport
- ☞ Cadre de Vie
- ☞ Action touristique et Patrimoine
- ☞ Urbanisme
- ☞ Communication
- ☞ Commission achats ouverture de plis

➤ de procéder à la désignation des membres au sein des commissions au scrutin au vote à mains levées :

☞ Commission Affaires scolaires et péri-scolaires (8 membres)

Adjoint : Yvane MONTAVILLE / Conseillère déléguée : Annick STERVINO

Propositions : Bénédicte OUVRARD, Karine HAMAMA, Nicole PROUST, Christine ROUSSEAU, Isabelle DROUET-BÂCLE, Stéphane JOLY

Nombre de votants	=	23
Vote contre	=	0
Abstention	=	0
Vote pour	=	23

Sont élus : Yvane MONTAVILLE, Annick STERVINO, Bénédicte OUVRARD, Karine HAMAMA, Nicole PROUST, Christine ROUSSEAU, Isabelle DROUET-BÂCLE, Stéphane JOLY

☞ Commission Services techniques (6 membres)

Adjoint : Yvane MONTAVILLE, Conseiller délégué : Joël BRETAIRE

Propositions : Thierry RAMADE, Roger CILONA, Philippe FORGES, José RIVIERE

Nombre de votants	=	23
Vote contre	=	0
Abstention	=	0
Vote pour	=	23

Sont élus : Yvane MONTAVILLE, Joël BRETAIRE, Thierry RAMADE, Roger CILONA, Philippe FORGES, José RIVIERE

☞ Commission Finances (tous les membres du Conseil Municipal)

Adjoint : Philippe FORGES

Propositions : Mmes : DROUET-BÂCLE I, HABERT J, HAMAMA K, LEPELTIER M, MARTIN C, MONTAVILLE Y, OUVRARD B, PROUST N, ROUSSEAU MC, SABIR B, STERVINO A, Mrs : BRETAIRE J, CAMPAS H, CILONA R, DERRE F, DUCKMAN M, FORGES P, GOULETTE Y, JOLY S, MALLEVILLE J, PETITJEAN L, RAMADE T, RIVIERE J,

Nombre de votants	=	23
Vote contre	=	0
Abstention	=	0
Vote pour	=	23

Sont élus : Mmes : DROUET-BÂCLE I, HABERT J, HAMAMA K, LEPELTIER M, MARTIN C, MONTAVILLE Y, OUVRARD B, PROUST N, ROUSSEAU MC, SABIR B, STERVINO A, Mrs : BRETAIRE J, CAMPAS H, CILONA R, DERRE F, DUCKMAN M, FORGES P, GOULETTE Y, JOLY S, MALLEVILLE J, PETITJEAN L, RAMADE T, RIVIERE J,

☞ Commission Action culturelle (6 membres)

Adjoint : Christine ROUSSEAU / Conseillère déléguée : Karine HAMAMA

Propositions : Thierry RAMADE, Nicole PROUST, Hervé CAMPAS, Claudine MARTIN

Nombre de votants	=	23
Vote contre	=	0
Abstention	=	0
Vote pour	=	23

Sont élus : Christine ROUSSEAU, Karine HAMAMA, Thierry RAMADE, Nicole PROUST, Hervé CAMPAS, Claudine MARTIN

☞ Commission Sport (6 membres)

Adjoint : Christine ROUSSEAU / Conseillère déléguée : Jenny HABERT

Propositions : Joël BRETAIRE, Philippe FORGES, Yvane MONTAVILLE, Laurent PETITJEAN

Nombre de votants	=	23
Vote contre	=	0
Abstention	=	0
Vote pour	=	23

Sont élus : Christine ROUSSEAU, Jenny HABERT, Joël BRETAIRE, Philippe FORGES, Yvane MONTAVILLE, Laurent PETITJEAN

☞ Commission Cadre de Vie (6 membres)

Adjoint : Michael DUCKMAN

Propositions : Thierry RAMADE, Roger CILONA, Joël BRETAIRE, Martine LEPELTIER, Jérôme MALLEVILLE

Nombre de votants	=	23
Vote contre	=	0
Abstention	=	0
Vote pour	=	23

Sont élus : Michael DUCKMAN, Thierry RAMADE, Roger CILONA, Joël BRETAIRE, Martine LEPELTIER, Jérôme MALLEVILLE

☞ Commission Tourisme et Patrimoine (6 membres)

Adjoint : Michaël DUCKMAN / Conseiller délégué : Thierry RAMADE

Propositions : Brigitte SABIR, Hervé CAMPAS, Florian DERRÉ, Claudine MARTIN

Nombre de votants	=	23
Vote contre	=	0
Abstention	=	0
Vote pour	=	23

Sont élus : Michaël DUCKMAN, Thierry RAMADE, Brigitte SABIR, Hervé CAMPAS, Florian DERRÉ, Claudine MARTIN

☞ Commission urbanisme / Développement économique (6 membres)

Adjoint : Hervé CAMPAS

Propositions : Joël BRETAIRE, Michaël DUCKMAN, Philippe FORGES, José RIVIERE, Jérôme MALLEVILLE

Nombre de votants	=	23
Vote contre	=	0
Abstention	=	0
Vote pour	=	23

Sont élus : Hervé CAMPAS, Joël BRETAIRE, Michaël DUCKMAN, Philippe FORGES, José RIVIERE, Jérôme MALLEVILLE

☞ Commission Communication (6 membres)

Conseiller délégué : Florian DERRÉ

Propositions : Thierry RAMADE, Yvane MONTAVILLE, Michaël DUCKMAN, Laurent PETITJEAN, Stéphane JOLY

Nombre de votants	=	23
Vote contre	=	0
Abstention	=	0
Vote pour	=	23

Sont élus : Florian DERRÉ, Thierry RAMADE, Yvane MONTAVILLE, Michaël DUCKMAN, Laurent PETITJEAN, Stéphane JOLY

✂ Commission achats ouverture de plis (4 membres)

Adjoint : Philippe FORGES

Propositions : Roger CILONA, Jenny HABERT, José RIVIERE

Nombre de votants	=	23
Vote contre	=	0
Abstention	=	0
Vote pour	=	23

Sont élus : Philippe FORGES, Roger CILONA, Jenny HABERT, José RIVIERE

2/AG – DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE MUNICIPALE POUR LA GESTION DU CENTRE CULTUREL ET D'ANIMATION DU VAL DE VRAY

A) Désignation des membres élus

Monsieur Yvan GOULETTE, Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité, du fait du renouvellement des Conseils Municipaux, de procéder à l'élection des membres représentant le Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de la Régie et de fixer le nombre de membres du Conseil d'Administration. (8 élus et 2 personnes qualifiées).

Liste présentée : Christine ROUSSEAU, Karine HAMAMA, Nicole PROUST, Hervé CAMPAS, Philippe FORGES, Thierry RAMADE, Claudine MARTIN, José RIVIERE

Il est procédé au vote :

Nombre de votants	=	23
Vote contre	=	0
Abstention	=	0
Vote pour	=	23

Sont élus : Christine ROUSSEAU, Karine HAMAMA, Nicole PROUST, Hervé CAMPAS, Philippe FORGES, Thierry RAMADE, Claudine MARTIN, José RIVIERE

B) Désignation de deux personnes qualifiées

Monsieur Yvan GOULETTE, Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner deux personnes qualifiées pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la Régie Municipale pour la gestion du Centre Culturel et d'animation du Val de Vray.

Monsieur Yvan GOULETTE, propose les personnes suivantes :

✂ Axelle DEMESSENCE

✂ Samuel EDON

Nombre de votants	=	23
Vote contre	=	0
Abstention	=	4
Vote pour	=	19

Sont désignés : Axelle DEMESSENCE, Samuel EDON

3/AG – DESIGNATION DES DELEGUES LOCAUX DU COMITE D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Monsieur Yvan GOULETTE, Maire, précise que le rôle de ces délégués est de promouvoir le CNAS auprès de leurs collègues ou auprès de collectivités voisines non adhérentes au CNAS, et de siéger à l'assemblée départementale annuelle afin de se prononcer sur les grandes orientations à conférer aux CNAS.

Les modalités de désignation des délégués locaux sont les suivantes :

Chaque collectivité doit désigner un délégué représentant le collège des élus et faire procéder à l'élection d'un délégué représentant le collège des bénéficiaires.

Monsieur Yvan GOULETTE, propose la candidature de Madame Yvane MONTAVILLE

Le vote à mains levées a donné les résultats suivants :

Nombre de votants	=	23
Vote contre	=	0
Abstention	=	0
Vote pour	=	23

Madame Yvane MONTAVILLE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée déléguée représentant les élus.

Monsieur le Maire précise que le délégué représentant les agents sera élu parmi les agents bénéficiaires du CNAS au sein de la Collectivité.

4/AG – DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur Yvan GOULETTE, Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été destinataire d'un courrier de la Préfecture relatif à la désignation d'un Conseiller chargé des questions de défense.

Cet élu aura un rôle de sensibilisation de nos concitoyens aux questions de défense. Pour l'accompagner et le soutenir dans sa mission, le « correspondant défense » pourra compter sur les délégués militaires départementaux (DMD) en relation avec les associations des auditeurs de l'IHEDN (Institut des hautes études de défense nationale).

Monsieur Yvan GOULETTE, Maire propose la candidature de Monsieur Hervé CAMPAS.

Le vote à mains levées a donné les résultats suivants :

Nombre de votants	=	23
Vote contre	=	0
Abstention	=	0
Vote pour	=	23

Monsieur Hervé CAMPAS est désigné Conseiller chargé des questions de défense.

5/AG – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU CONSEIL DE VIE SOCIALE D'HANDI VILLAGE

Monsieur Yvan GOULETTE, Maire, informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un ou une élu(e) afin de siéger au Conseil de Vie Sociale d'Handi Village.

Monsieur Yvan GOULETTE, Maire propose la candidature de Monsieur Michaël DUCKMAN.

Le vote à mains levées a donné les résultats suivants :

Nombre de votants	=	23
-------------------	---	----

Vote contre	=	0
Abstention	=	0
Vote pour	=	23

Monsieur Michaël DUCKMAN est désigné pour siéger au Conseil de Vie Sociale d'Handi Village.

6/AG- DESIGNATION D'UN « REFERENT SAGE SARTHE AMONT »

Monsieur Yvan GOULETTE, Maire, informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un représentant Sage Sarthe Amont.

Monsieur Yvan GOULETTE, Maire propose la candidature de Monsieur Thierry RAMADE.

Le vote à mains levées a donné les résultats suivants :

Nombre de votants	=	23
Vote contre	=	0
Abstention	=	0
Vote pour	=	23

Monsieur Thierry RAMADE est désigné pour être représentant de la Commune au sein du Sage Sarthe Amont.

7/AG – DESIGNATION DES MEMBRES POUR SIEGER A LA COMMISSION DES IMPOTS LOCAUX

Monsieur Yvan GOULETTE, Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit dans chaque Commune, une commission communale des impôts directs composée du Maire ou de son adjoint délégué et huit commissaires titulaires et huit suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Monsieur Yvan GOULETTE précise donc qu'à la suite des récentes élections, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Les commissaires titulaires et suppléants sont désignés pas le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double dressée par le Conseil Municipal.

Cette liste de 32 noms doit être adressée pour le 28 avril prochain à la Direction Départementale des Finances Publiques.

Monsieur Yvan GOULETTE fait part aux membres du Conseil Municipal des noms des différentes personnes qu'il a contactées :

☞ Personnes acceptant de participer à la Commission

M. ANGOT Jean Pierre	M. EMERY Philippe
M. GUITTET Georges	M. PIOGE Roger
M. POULHALEC Roger	M. SERVAIN Stéphane
M. VIENOT Franck	M. CLEMENT Didier
M. BESSON Serge	Mme CHRETIEN Louisa
M. CARLIER Florent	M. CHAUVIN Laurent
M. BUREAU Gilles	M. HENRY Maurice
M. TILAUD Didier	M. BÂCLE Xavier
Mme MEYER Anne Marie	M. PASTEAU Sylvain
M. AUVRIGNON Stéphane	

8/AG – REGIME INDEMNITAIRES DU MAIRE, DES ADJOINTS ET CONSEILLERS DELEGUES

Monsieur Yvan GOULETTE, Maire, expose au Conseil Municipal que le régime indemnitaire du Maire et des Adjointes est défini aux articles L 2123-20-1, L 2123-23 et L 2123-24 -1 III du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu les arrêtés municipaux n° 84/85/86/87/88/89/90/91/92/93/94/96 portant délégation de fonctions aux adjoints au maire et aux conseillers délégués,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire, aux adjoints au maire et aux conseillers délégués étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget principal,

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
Décide à l'unanimité

☞ de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 35,15% de l'indice 1015 qui correspond à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

☞ de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints à 14,08 % de l'indice 1015 qui correspond à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

☞ de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des conseillers délégués à 2,85 % de l'indice 1015 qui correspond à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

☞ de préciser que la revalorisation des indemnités suivra la revalorisation du point d'indice de la Fonction Publique.

☞ de noter que l'effet pécuniaire des indemnités interviendra à compter du jour suivant l'installation du Conseil Municipal à savoir le 5 avril 2014, comme le prévoit le CGCT.

B – FINANCES

Avant d'aborder le point « FINANCES », Monsieur Yvan GOULETTE, informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur LARUE, Receveur Principal s'est excusé et n'assistera donc pas à la séance.

1/FINANCE – EXAMEN ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR M. Patrick LARUE, RECEVEUR PRINCIPAL

Après s'être fait présenter le budget principal 2013 et les décisions notificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des Restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant la concordance des comptes de gestion et administratif,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,*
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,*
- 3) Statuant sur le compte des valeurs inactives,*

Le Conseil Municipal
Constata à l'unanimité

⌘ *Que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.*

2/FINANCE : EXERCICE BUDGETAIRE 2013 – EXAMEN ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DRESSE PAR M. BRUNO JANNIN, MAIRE SORTANT

Avant de passer à l'examen et l'approbation du compte administratif, Monsieur José RIVIERE, Conseiller Municipal demande à ce que l'on procède à un vote nominatif.

Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le vote nominatif.

Le vote à mains levées a donné les résultats suivants :

<i>Nombre de votants</i>	=	23
<i>Vote contre</i>	=	8
<i>Abstention</i>	=	2
<i>Vote pour</i>	=	13

Il sera donc procédé à un vote nominatif pour l'approbation du compte administratif 2013.

Monsieur Yvan GOULETTE, Maire assisté de Monsieur Philippe FORGES, Maire-Adjoint chargé des Finances et du Budget présentent au Conseil Municipal les divers tableaux relatifs au comptes administratif de l'exercice 2013.

Le Conseil Municipal

VU les différents éléments du dossier remis et détaillant les postes de dépenses et recettes,

***Après en avoir délibéré
Décide***

⌘ *D'adopter le compte administratif 2013 dont les vues d'ensemble figurent en annexe 1.*

Résultat du vote nominatif :

4 voix contre : M. RIVIERE José, M. PETITJEAN Laurent (pouvoir à M. RIVIERE), Mme DROUET-BÂCLE Isabelle, Mme LEPELTIER Martine

1 abstention : M. JOLY Stéphane

18 pour : M. GOULETTE Yvan, M. FORGES Philippe, Mme ROUSSEAU Marie Christine, M. Hervé CAMPAS, Mme MONTAVILLE Yvane, M. DUCKMAN Michaël, (pouvoir à Mme ROUSSEAU) Mme Annick STERVINO, M. Thierry RAMADE, Mme HABERT Jenny, M. BRETAIRE Joël, Mme PROUST Nicole, Mme HAMAMA Karine, M. CILONA Roger, M. DERRE Florian, Mme Bénédicte OUVRAD, Mme Brigitte SABIR, M. MALLEVILLE Jérôme, Mme MARTIN Claudine.

3/FINANCE : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013

Avant de passer à l'affectation du résultat, Monsieur José RIVIERE, Conseiller Municipal demande à ce que l'on procède à un vote nominatif.

Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le vote nominatif.

Le vote à mains levées a donné les résultats suivants :

<i>Nombre de votants</i>	=	23
<i>Vote contre</i>	=	14
<i>Abstention</i>	=	0
<i>Vote pour</i>	=	9

Malgré le résultat du vote où plus du quart des votants s'est exprimé pour le vote nominatif, il n'a pas été procédé au vote nominatif pour l'affectation du résultat en accord avec l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Monsieur Philippe FORGES, Maire-Adjoint chargé des Finances et du Budget présente au Conseil Municipal le résultat de l'exercice 2013 et propose son affectation.

Statuant sur la reprise anticipée du compte de résultat d'exploitation de l'exercice 2013.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
Décide par 4 abstentions et 19 voix pour
D'affecter le résultat suivant

Excédent de fonctionnement 2013 : 642 875,47 €
(Pour mémoire : excédent 2012: 601447,87 €)

Affectation du résultat de fonctionnement :
Excédents de fonctionnement capitalisés (R 1068) : 752 252,32 €
Résultat de fonctionnement reporté (R 002) : 492 071,02 €

4/FINANCE : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2014

Monsieur Yvan GOULETTE, Maire et Monsieur Philippe FORGES, Maire-Adjoint chargé des Finances et du Budget présentent et commentent au Conseil Municipal le tableau MI-1259, sur lequel apparaissent les taux d'imposition tant communaux, nationaux et départementaux.

VU le tableau présenté,

Il est rappelé que pour 2013 les taux étaient les suivants :

☞ Taxe d'habitation	10,43 %
☞ Taxe foncière propriété bâtie	8,39 %
☞ Taxe foncière propriété non bâtie	15,82 %
☞ CFE	10,72 %

Il y a lieu de définir les taux 2014.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
Décide par 3 abstentions et 20 voix pour

☞ De voter les taux ci-dessous pour l'année 2014 :

➤ Taxe d'habitation	10,43 %
➤ Taxe foncière propriété bâtie	8,39 %
➤ Taxe foncière propriété non bâtie	15,82 %
➤ CFE	10,72 %

5/FINANCE : VOTE DES SUBVENTIONS 2014

Monsieur Philippe FORGES, Maire-Adjoint chargé des finances fait état des demandes de subventions qui ont été adressées en Mairie.

Il est proposé d'attribuer les subventions aux associations au titre de 2014 selon le tableau présenté en annexe.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité

☞ D'attribuer les subventions aux associations au titre de 2014 selon le tableau en annexe 2.
☞ D'inscrire les crédits nécessaires au budget 20143.

☞ De préciser que Monsieur le Maire, ou toute autre personne désignée par lui, signera tous les documents se rapportant à cette décision.

6/FINANCE : EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

Monsieur Philippe FORGES, Maire-Adjoint chargé des finances, présente les projets de budgets étudiés en commission des finances.

Il est proposé d'adopter le projet de budget de la Commune présenté en séance publique.

Le Conseil Municipal

VU le projet de budget présenté,

**Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité**

☞ D'adopter le projet de budget de la Commune présenté selon les tableaux figurant en annexe 3.

☞ De préciser que Monsieur le Maire, ou toute personne désignée par lui, signera tous les documents se rapportant à cette décision.

7/FINANCE : PRET COSSA FOOT

Monsieur Yvan GOULETTE, Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de création de vestiaires foot, l'Association du COSSA FOOT peut prétendre à un prêt de 20 000 € à 0 % sur 5 ans, par la Caisse d'Entraide Mutuelle de la Ligue du Maine de Football, pour lui permettre d'aider au financement de matériels mobiliers nécessaires à l'aménagement des nouveaux vestiaires.

L'achat de ce matériel incombe à la Commune comme propriétaire des installations. L'amortissement de ce prêt à 0 % se fera à hauteur de 4 000 € par an et sera supporté par l'Association COSSA FOOT.

Monsieur Yvan GOULETTE, Maire propose donc que la Commune abonde la subvention allouée au COSSA FOOT de 4 000 € supplémentaire par an, afin que la dépense soit in-fine supportée par la Collectivité.

**Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité**

☞ De verser la somme de 4 000 € supplémentaire par an au COSSA FOOT afin que la dépense engagée soit supportée par la Collectivité.

☞ D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2014.

☞ De préciser que Monsieur le Maire, ou toute personne désignée par lui, signera tous les documents se rapportant à cette décision.

C – INFORMATIONS ET AFFAIRES DIVERSES

➤ **Informations du Maire au Conseil Municipal dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal en vertu de l'article L2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Monsieur Yvan GOULETTE, Maire informe les membres du Conseil Municipal sur la possibilité de faire jouer le droit de préemption de la Commune pour la vente de la parcelle AD 06 appartenant aux consorts BERNY et Fils.

Il informe le Conseil Municipal qu'à ce jour un projet d'installation d'une entreprise de charpente et maçonnerie pourrait voir le jour.

Le PLU prévoyant la possibilité de réalisation de projets d'intérêts publics sur cette parcelle, la Commune réfléchit à l'acquisition de celle-ci.

Les membres du Conseil Municipal prennent acte

Il est décidé que ce dossier sera étudié lors de la prochaine commission d'urbanisme avec éventuellement la rencontre des acquéreurs potentiels.

➤ Désignation de représentants au sein du SIDERM

Monsieur Yvan GOULETTE, Maire, informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de siéger au Comité Syndical du SIDERM.

Monsieur Yvan GOULETTE, Maire propose sa candidature en tant que titulaire et celle de Monsieur Philippe FORGES, en tant que suppléant.

Les membres du Conseil Municipal prennent acte

➤ Désignation de représentants au sein du syndicat mixte du SCOT du Pays du Mans

Monsieur Yvan GOULETTE, Maire, informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de siéger au sein du syndicat mixte du SCOT.

Monsieur Yvan GOULETTE, Maire propose la candidature de Monsieur Hervé CAMPAS en tant que titulaire et lui-même en tant que suppléant.

Les membres du Conseil Municipal prennent acte

➤ Désignation d'un représentant au sein du Syndicat Mixte du Pays du Mans

Monsieur Yvan GOULETTE, Maire, informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un représentant afin de siéger au sein du syndicat mixte du Pays du Mans.

Monsieur Yvan GOULETTE, Maire propose la candidature de Monsieur Thierry RAMADE.

Les membres du Conseil Municipal prennent acte

➤ Désignation d'un représentant à la Société d'Economie mixte de la SETRAM (Conseil d'Administration)

Monsieur Yvan GOULETTE, Maire, informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un représentant afin de siéger au sein de la Société d'Economie mixte de la SETRAM.

Monsieur Yvan GOULETTE, Maire propose la candidature de Monsieur Michaël DUCKMAN.

Les membres du Conseil Municipal prennent acte

**1/AFFDIV : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU
CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SPL**

Monsieur Yvan GOULETTE, Maire propose les candidatures de Mesdames PROUST Nicole et ROUSSEAU Marie Christine pour siéger au sein du Conseil de Surveillance de la SPL :

Il est procédé au vote :

<i>Nombre de votants</i>	<i>=</i>	<i>23</i>
<i>Vote contre</i>	<i>=</i>	<i>0</i>
<i>Abstention</i>	<i>=</i>	<i>0</i>
<i>Vote pour</i>	<i>=</i>	<i>23</i>

Mesdames PROUST Nicole et ROUSSEAU Marie Christine sont désignées pour siéger au Conseil de Surveillance de la SPL.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30.

*Le Secrétaire,
Thierry RAMADE*